

Questions orales

d'être remis en liberté en vertu de ce que nous appelons la libération conditionnelle obligatoire. C'est avec le plus grand sérieux que je pose cette question au ministre de la Justice, car je lui ai signalé l'année dernière le cas d'un meurtrier de Calgary qui a été libéré, et nous faisons face actuellement en Ontario à une situation qui cause beaucoup d'anxiété.

M. Basford: Je le conçois mais le problème, c'est que les prisonniers sont susceptibles d'être libérés une fois qu'ils ont purgé une peine d'une durée déterminée. Le Code criminel a été modifié au cours de la dernière session et une disposition concernant les criminels dangereux lui a été ajoutée, afin précisément de régler le cas de ceux qui purgent une condamnation d'une durée indéterminée, de façon à éviter que des criminels endurcis soient libérés sans l'approbation de l'administration pénitentiaire ou des tribunaux.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE**LE DÉPLOIEMENT DE LA BOMBE À NEUTRONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale, monsieur l'Orateur. Le 15 juillet de cette année, en réponse à une question au sujet du déploiement de la bombe à neutrons, le premier ministre a dit qu'on ne nous avait pas consultés et le ministre de la Défense nationale a dit qu'il n'en savait pas plus que ce qu'il avait lu dans les journaux. Comme ce dernier vient d'assister à une réunion du groupe de planification nucléaire à Bari, en Italie, peut-il dire à la Chambre quelle politique il a proposée au nom du Canada quant au déploiement de la bombe à neutrons?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à rectifier ce qu'a dit le député. Je n'étais pas présent à la réunion de Bari. Les membres du groupe de planification assistent aux réunions à tour de rôle et nous n'étions donc pas présents cette fois-ci, bien qu'on nous tienne au courant de ce qui s'y passe. Il faut tout d'abord comprendre que l'expression «bombe à neutrons» est mal appropriée. IL ne s'agit pas vraiment d'une bombe ni d'une arme stratégique. On en parle dans les milieux de l'OTAN comme d'une ogive à radiation accrue.

Des voix: Oh, oh!

M. Danson: Elle est dotée d'une charge explosive réduite. Nous ne parlons pas de choses très agréables, monsieur l'Orateur, mais ces armes font aujourd'hui partie de l'arsenal des pays modernes. La bombe à neutrons, comme l'appelle mon honorable ami, c'est-à-dire l'ogive à radiation accrue, n'est pas en cours de production. Le président des États-Unis n'a pas encore décidé si on procéderait à la production. Dans le cadre de ses considérations, il a décidé de consulter ses alliés de l'OTAN. Des entretiens ont lieu actuellement ou il en a été question à la réunion du GPN à Bari, sans qu'on soit arrivé pour le moment à une position unifiée ou qu'une décision ait

[M. Woolliams.]

été prise à ce sujet mais tous les alliés seront consultés sur cette question. Son efficacité comme arme militaire ne fait aucun doute, mais les considérations à retenir vont bien au-delà de cet aspect de la question.

M. McKinnon: Le vocabulaire que le ministre a utilisé a de quoi surprendre. D'aucuns pourraient croire que c'est encore le ministre de qui relèvent les questions d'habitation qui parle lorsqu'il dit que la bombe a pour but de protéger les maisons et de tuer les gens. L'important, c'est qu'en utilisant cette arme, on pourrait fort bien abaisser le seuil de radioactivité en Europe et accroître les risques d'une guerre nucléaire. Le ministre est-il en train de nous dire que le Canada n'a pas décidé s'il favorisait ou non l'utilisation de la bombe à neutrons ou, comme il dit, l'ogive à radiation accrue?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, la question n'est pas de savoir ce que nous avons décidé. Nous sommes en train de peser le pour et le contre avec nos alliés. On songe notamment à abaisser le seuil de tolérance aux radiations nucléaires. Il y a des arguments contre et nous voulons les entendre tous avant de nous lancer à corps perdus dans les ogives fortement radioactives.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE—DEMANDE DE COMPTE RENDU DES NÉGOCIATIONS**

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures étant donné que la question générale concerne le désarmement nucléaire. Comme vous le savez probablement, monsieur l'Orateur, le ministre est sur le point de partir pour une autre grande tournée; pourtant, nous n'avons pas encore eu de rapport détaillé de la dernière des réunions tenus à Londres par le groupe des fournisseurs nucléaires. Je demande au ministre s'il serait possible qu'il nous donne un compte rendu détaillé sur cette question importante avant son départ.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pas avant mon départ, monsieur l'Orateur. Je dois dire au député qu'à l'été nous avions préparé une déclaration mais elle n'a pu être ni présentée ni débattue avant l'ajournement, ce dont personne n'est à blâmer. D'ici une quinzaine, des faits nouveaux se produiront dont les réunions de l'INCEP à Washington sur les restrictions à imposer au retraitement et ainsi de suite. Il conviendrait probablement d'attendre le résultat de ces rencontres et je promets au député et à la Chambre que je ferai une déclaration complète le plus tôt possible au début de novembre, dès que nous aurons reçu tous les détails. D'ici là, si le député veut en quelque sorte être mis au courant, je m'arrangerai volontiers pour qu'il le soit pendant mon absence.